

COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION DCS26_09_25_05

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre, à neuf heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, à Segré, au siège d'Anjou Bleu Communauté, sous la présidence d'Etienne GLEMOT, président du SEA.

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
Anjou Bleu Communauté	MME BOULLAIS CHALLIER Sandrine	Titulaire	x		
	M GASTINEAU Christophe	Titulaire	x		
	M MARY Yves	Titulaire	x		
	M SEJOURNE Jérémie	Titulaire		x	
	M BESNIER Loïc	Suppléant			x
	MME BROUSSARD Florence	Suppléant			x
Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe	M CARDOEN Jean-Marie	Titulaire	x		
	MME GRENA PIN Anne Hélène	Titulaire	x		
	M MIRRETI Christian	Titulaire			x
	M RIGAUD David	Titulaire		x	
	M CADEAU Dominique	Suppléant			x
	M LECOMTE Thomas	Suppléant		x	
Communauté de Communes Loire Layon Aubance	M BERLAND Yves	Titulaire	x		
	M FONTENEAU Jean-Jacques	Titulaire	x		
	MME HOUET Gaelle	Titulaire		x	
	M MACHURON Pascal	Titulaire	x		
	M POISSONNEAU William	Titulaire		x	
	M WEDLARSKY Rudy	Titulaire	x		
	M BABIN Bertrand	Suppléant			x
	M BORDERON Mathieu	Suppléant			x
Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou	M HUMEAU Philippe	Suppléant			x
	M BRU Jean-Pierre	Titulaire			x
	M BUREAU Arnaud	Titulaire	x		
	M CHOLLET Alain	Titulaire	x		
	M GLEMOT Etienne	Titulaire	x		
	M GUIF Patrick	Suppléant			x
	M NIREFOIS David	Suppléant			x

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, M. Renan BOURGEAIS - responsable suivi exploitation, Mme Aurélie LACROIX- directrice des services techniques, M. Mathieu MICHEL- directeur opérationnel Régie et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle.

Secrétaire de séance : Sandrine BOULLAIS CHALLIER déléguée d'Anjou Bleu Communauté

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 12

Nombre de suppléant présent et votant : 0

Nombre de pouvoirs : 3 de William POISSONNEAU à Yves BERLAND, de Jérémie SEJOURNE à Sandrine BOULLAIS-CHALLIER et de David RIGAUD à Anne-Hélène GRENA PIN

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 18 septembre 2026

OBJET : VOTE D’UNE DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu l’article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modifications pouvant être apportées au budget primitif,

Vu l’instruction budgétaire M49 applicable au SEA,

Vu la délibération DCS26_03_06_09 du Comité syndical du 6 mars 2026 relative au vote du budget primitif 2026,

Vu la délibération DCS26_03_06_11 du Comité syndical du 6 mars 2026 autorisant le Président à effectuer des virements de crédits entre chapitres au sein de chaque section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles, ainsi que la décision D-2026-072 du 15 avril 2026, tenant lieu de décision modificative budgétaire n° 1,

Vu la délibération DCS26_09_25_04 du Comité syndical du 25 septembre 2026 révisant certaines AP/CP.

Le président expose : il convient de modifier le budget 2026 par décision modificative n°2 afin d’atteindre les objectifs suivants :

- **Augmenter les crédits alloués au budget primitif sur le renouvellement du réseau** (chapitre 23) en prenant sur les crédits de paiements ouverts en 2026 sur certaines opérations pluriannuelles réglementaires (AP/CP), sur les crédits alloués à la stratégie foncière, sur des prestations sur le secteur Layon ou les secteurs délégués, sur des installations et aménagements du périmètre de la régie, sur des études (chapitres 20 et 21)
- **Régulariser les crédits nécessaires à l’intégration des avances versées à Alter Public dans l’actif du SEA** au fur et à mesure de l’exécution des travaux de la construction du bâtiment d’exploitation de la régie. Il s’agit d’une écriture d’ordre de la section d’investissement (opérations patrimoniales)

Les équilibres budgétaires sont établis selon les mouvements ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N°2							
AP	Opération	Chapitre	Intitulé	Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
APA006	10007	23	Immobilisations en cours			100 000,00	
APP004	10001	20	Immobilisations en cours			18 000,00	
APP005	10002	23	Immobilisations en cours			260 000,00	
APP008	R2024-02	23	Immobilisations en cours			150 000,00	
APA009	R2024-01	23	Immobilisations en cours			23 000,00	
APA009	R2024-01	20	Immobilisations incorporelles			20 000,00	
		20	Immobilisations incorporelles liées aux AP/CP (APP011 et APP007)			40 000,00	
		20	Immobilisations incorporelles			190 000,00	
		21	Immobilisations corporelles			212 000,00	
		23	Immobilisations en cours				1 013 000,00
		041	Opérations patrimoniales		180 000,00		180 000,00
			TOTAL	0	180 000,00	1 013 000,00	1 193 000,00
			SI	180 000,00		180 000,00	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **Accepte les ajustements budgétaires proposés et vote la décision modificative n°2,**
- **Autorise le Président ou son représentant à réaliser toutes les opérations nécessaires.**

**Vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention
Unanimité**



Etienne Glemot
Président du Syndicat d'Eau de
l'Anjou
4 oct. 2026

Transmise au contrôle de légalité via SLOW cf. tampon
Délibération mise en ligne sur le site internet du SEA

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le 05/10/2026

ID : 049-200077402-20260925-DM2_2026-BF

